

**CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 11  
VOTANTS : 15  
POUVOIRS : 4

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15/12/2017**

Date de convocation :

11/12/2017

Date d'affichage : 11/12/2017

*L'an deux mille dix-sept, le quinze décembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire*

*Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, SCHLEGEL Régis,  
LOTZ Aline, STERN Didier, PEIFER Michelle, TOUSCH BENMEDJEBER Nathalie, ERTZSCHEID Alphonse,  
NACHI Lahcène*

*Absents représentés/excusés :*

*STENGER Blandine, procuration à Gilles LE BORGNE  
SCHEIBER Yves, procuration à Régis SCHLEGEL  
BECKMANN Pierre, procuration à Bernard JEDAR  
KREMER Michael, procuration à Nathalie BENMEDJEBER*

*Absents non excusés :*

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 octobre 2017
3. Acquisition de parcelles SNCF
4. Conditions de vente parcelle rue de la barrière
5. Bibliothèque municipale – demande de subvention DRAC
6. Décisions modificatives au budget principal 2017
7. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement au BP2018
8. Logements communaux - Loyers 2018
9. Dotation de fonctionnement aux écoles
10. CASC - Participation au groupement de commandes pour l'achat de papier
11. CASC - Transferts de charges et conditions financières et patrimoniales du transfert des zones d'activité économique
12. Réponse à demandes de subvention (bibliothèque pédagogique – Pompiers)
13. Décisions prises par délégation
14. Divers et communication

---

M. le Maire démarre la séance à 20 h 00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

- STENGER Blandine, procuration à Gilles LE BORGNE
- SCHEIBER Yves, procuration à Régis SCHLEGEL
- BECKMANN Pierre, procuration à Bernard JEDAR
- KREMER Michael, procuration à Nathalie BENMEDJEBER

Le quorum, avec 11 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le maire sollicite l'inscription de deux points supplémentaires :

- Partage des frais de notaire – échange terrains Jaman/commune
- Renouvellement de la ligne de trésorerie

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu l'article L2121-15 du CGCT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. NACHI Lahcène, secrétaire de séance.

### **2. Approbation des procès-verbaux**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2017

### **3. DCM2017/054 - Cessions foncières SNCF RESEAU – conditions d'acquisition**

Sur le rapport du maire,

Vu les projets de travaux nécessitant l'acquisition foncière de terrains appartenant à SNCF RESEAU, pour une surface totale de 2 080 m<sup>2</sup>, situés à ZETTING et

Vu la proposition de cessions émises par SNCF IMMOBILIER,  
Vu l'estimation du Service des Domaines,

Le conseil municipal, Après délibération, **à l'unanimité**, Accepte le prix d'acquisition de 8 000 € HT, la TVA immobilière éventuelle, les frais de notaire, de réquisition de transfert de propriété et droits d'enregistrements restant à charge de l'acquéreur, correspondant aux parcelles référencées :

- **Section 2 n° 121 de 1 088 m<sup>2</sup>**
- **Section 2 n° 575/340 de 861 m<sup>2</sup>**
- **Section 1 n° 314 de 131 m<sup>2</sup>**

Il accepte la mise en place et le maintien à nos frais d'une clôture en limite de voie ferrée et de filets hauts concernant le city stade,

### **4. Conditions de vente parcelle rue de la barrière**

Après présentation, ce point suscitant encore des interrogations, est ajourné. Le maire propose de le remettre à l'ordre du jour dès qu'il aura fourni les éclaircissements demandés.

### **5. Bibliothèque municipale – demande de subvention DRAC**

M. le Maire souhaitait solliciter une subvention auprès de la DRAC pour financer une partie des travaux de la nouvelle bibliothèque. Malheureusement, la DRAC l'a informée ce jour que le projet aurait dû être présenté plus en amont, en collaboration avec les services de la médiathèque qui aurait pu apporter leur expertise et conseil en la matière. Ce point n'est donc plus d'actualité.

### **6. DCM2017/055 - Décisions modificatives au budget principal 2017**

Le Conseil Municipal, Après délibération, **à l'unanimité** décide de procéder au virement de crédit suivant sur le budget principal de l'exercice 2017 :

Chapitre 65 – article 6533 : + 170.00 €

Chapitre 65 – article 6453 : – 170.00 €

## **7. DCM2017/056 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement au BP2018**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

✚ Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent et jusqu'au 15 avril au plus tard :

Chapitre 20 : 7 000 €

Chapitre 21 : 192 000 €

## **8. DCM2017/057 - Logements communaux - Loyers 2018**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, Décide de réviser les loyers à compter du 1/01/2018 comme suit :

Logement 4 rue des mésanges : 209 €

Logement 2a rue de l'église : 265 €

Logement 8 rue de l'église : 262 €

Il décide de sursoir exceptionnellement à la révision du loyer du logement 38 grand rue à Dieding, le locataire ayant intégré les locaux en cours d'année.

## **9. DCM2017/058 - Dotation de fonctionnement aux écoles**

Le conseil municipal, Après délibération, **à l'unanimité** fixe les dotations de fonctionnement allouées aux écoles pour l'année 2018:

- ✓ 21.00 € par élève de l'école primaire
- ✓ 21.00 € par élève de l'école maternelle
- ✓ 100 € par élève du CM2 issus de la commune pour la sortie pédagogique annuelle.

Il décide de prendre en charge :

- la totalité du coût d'entrée à la piscine pour les élèves
- les frais des déplacements pédagogiques dans la limite de 6 déplacements par année et par école
- 50% des frais de transports pour l'excursion de fin d'année pour les autres classes

## **10. DCM2017/059 - CASC - Participation au groupement de commandes pour l'achat de papier**

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité DECIDE** de constituer un groupement de commandes composé par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un accord cadre relatif à la fourniture de papier, en adéquation avec la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte,

## **11. DCM2017/060 - CASC - Transferts de charges et conditions financières et patrimoniales du transfert des zones d'activité économique**

Le Conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité, DECIDE** de valider l'évaluation des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 adoptée à l'unanimité par la commission locale d'évaluation des charges transférées lors de sa réunion du 6 novembre 2017

## **12. DCM2017/061 - Réponse à demandes de subvention (bibliothèque pédagogique – Pompiers)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** Décide d'accorder les subventions suivantes :

- 426.20 Euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de ZETTING pour l'adhésion à l'union départementale des sapeurs-pompiers pour l'exercice 2017
- 50 € à la bibliothèque pédagogique de Sarreguemines pour assurer sa continuité.

## **12. DCM2017/062 – renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** accepte l'offre de la banque CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE **pour** l'attribution d'une ligne de trésorerie de 200 000 € aux conditions fixées à la date de signature du contrat :

- Taux : Euribor 3 mois journalier
- Echéance : trimestrielle
- Valeur de l'index : -0.33% à décembre 2017
- Taux client : 1 % avec un taux plancher de 1 %
- Commission d'engagement : 300 €
- Durée : 12 mois

## **13. DCM2017/063 – Conditions de prise en charge des frais de notaire – échange terrains Jamann/commune**

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité**, dit que les frais de notaire relatifs à l'opération de vente et d'échange de terrain rue du moulin à Dieding sont à la charge des parties en présence pour moitié : 50 % commune – 50 % JAMANN Marc

### **13. Décisions prises par délégation**

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ✓ 2017DEC015 : Avenant marché de travaux – création d'une plateforme pour le city stade, ETS MAEVA 57910 HAMBACH, pour un montant de 10 722.20 € HT.
- ✓ 2017DEC016 : Renonciation au droit de préemption sur un bien cadastré Section 6 – parcelle 19, 27 grand rue Dieding
- ✓ 2017DEC017 : Renonciation au droit de préemption sur un bien cadastré Section 2 – parcelles 1 – 2 – 3, 2 rue du maire Jamann

### **14. Divers et communication**

Aucun point évoqué

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 21 h 30

Le secrétaire de séance  
Signé :  
NACHI Lahcène



Le Maire,  
Bernard FOUILHAC-GARY

*BF6*